



UNION INTERPARLEMENTAIRE
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

DECLARATION

**de l'Ambassadrice Anda Filip
Observatrice permanente**

**Deuxième réunion informelle ouverte sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée
générale**

New York, le 19 juin 2007

Chers co-présidents,

Je tiens à vous remercier d'avoir organisé cette réunion et du travail très utile que vous avez effectué ces derniers mois. Nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de nous réunir avec vous, ainsi qu'avec les autres représentants des Etats membres pour discuter de la manière dont l'Union interparlementaire – en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux – peut contribuer à renforcer l'Assemblée générale.

Il est évident que l'UIP soutient fermement vos efforts. Compte tenu de la dynamique imprimée au processus de réforme de l'ONU, et au vu du projet de document que vous avez élaboré et diffusé le 6 juin, nous avons le sentiment qu'une bonne occasion se présente de contribuer à faire avancer ce processus.

L'UIP a eu l'occasion de partager ses points de vue avec les membres de l'Assemblée générale lors d'une session informelle sur la revitalisation de l'Assemblée générale, tenue l'an dernier en avril. Nous sommes partis du principe que l'Assemblée générale – que l'on appelle aussi l'organe législatif des Nations Unies – a été créée il y a plus de 60 ans pour être l'organe de délibération, d'élaboration des politiques et de représentation de l'ONU. Lors de sa création, l'Assemblée générale s'inspirait des pratiques parlementaires de l'époque. Depuis, l'Assemblée générale a évolué, et les parlements aussi.

Au cours des années, les parlements des pays développés et des pays en développement ont modernisé leurs structures et leurs méthodes de travail pour les rendre plus accessibles aux citoyens et à ceux qui peuvent contribuer à leurs activités, améliorer l'efficacité des commissions, rationaliser leur programme de travail, améliorer les modalités du vote et amener les membres de leur bureau à mieux rendre compte de leur action. Parmi ces parlements, beaucoup ont vu leurs efforts couronnés de succès.

L'UIP est convaincue que cette expérience pourrait être utile à l'Assemblée générale, à l'heure où celle-ci s'interroge sur les moyens d'améliorer ses structures et ses méthodes de travail. En consultation avec vous et le Président de l'Assemblée générale, l'UIP serait heureuse de rassembler un groupe de législateurs de premier plan, pour échanger des idées et comparer les bonnes pratiques. Comme pour les parlements, le principal défi pour l'Assemblée générale est de mettre en place des mécanismes et des pratiques garantissant qu'elle est en effet un organe représentatif, transparent, accessible, responsable et efficace.

Nous avons aussi discuté ici du fait que l'application des résolutions de l'Assemblée générale est essentielle pour renforcer son rôle et son autorité, en faisant observer que tant que ces résolutions resteront essentiellement sur le papier et qu'aucune mesure ne sera prise pour les appliquer, la crédibilité de l'Assemblée générale continuera à pâtir.

Cela nous fait passer à la question de la volonté politique. Comme nous l'avons dit à d'autres occasions, nous sommes convaincus que les parlementaires peuvent jouer un rôle extraordinairement important en renforçant l'appui politique nécessaire à l'action internationale. L'avis de l'UIP, que partagent nombre d'Etats membres de l'ONU, est que les Nations Unies auraient tout intérêt à veiller à ce que les parlements et leurs membres aient une compréhension claire et juste des principaux processus et activités en cours en son sein. Plus les parlementaires seront conscients des délibérations et des négociations qui ont lieu aux Nations Unies et de leurs résultats, notamment les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, plus il y a de chances qu'ils s'engagent dans leur mise en œuvre. En d'autres termes, le fait d'associer davantage les parlementaires aux travaux de l'ONU –

c'est-à-dire d'aider à intégrer les questions de l'ONU à l'ordre du jour parlementaire dans leur pays – contribuera à rendre les parlements plus actifs dans la ratification des accords intergouvernementaux, l'adoption ou l'amendement des lois, la concrétisation des engagements internationaux au niveau national, le vote des budgets et la pression sur l'exécutif pour une transparence accrue.

Cela étant, l'Assemblée générale a pu, à l'automne dernier, adopter par consensus une résolution audacieuse, innovante et porteuse d'avenir sur la coopération entre l'ONU et l'UIP (RES 61/6). Pour leur part, afin de faciliter la mise en œuvre de cette résolution, les organes directeurs de l'UIP ont approuvé la création d'une Commission parlementaire des affaires des Nations Unies. Cette commission, qui sera conseillée dans ses travaux par un groupe restreint de législateurs de premier plan (qui doit être composé de présidents de parlement, de présidents de commissions des affaires étrangères, et même d'ancien Présidents de l'Assemblée générale), se verra confier un mandat large et s'emploiera à donner une orientation, une substance et une pérennité politiques à la coopération entre les deux organisations. Dans le cadre de son mandat, cette commission sera appelée à faire en sorte que les parlements contribuent plus énergiquement au dossier de la revitalisation de l'Assemblée générale. Comme l'envisage la résolution 61/6, la Commission visera aussi à contribuer à l'élaboration de stratégies à l'échelle du système destinées à être examinées par ce dernier, en vue de garantir un soutien plus important et plus cohérent des parlements aux travaux de l'ONU.

Au vu de ces nouvelles évolutions, nous avons le sentiment que la référence, au paragraphe 9, à la coopération avec l'UIP et les parlements nationaux et régionaux devrait rester dans le texte qui est à l'examen, mais peut-être sous une forme modifiée et actualisée. Comme je l'ai dit, il existe une base solide ayant fait l'objet d'un accord sur laquelle nous pouvons prendre appui, et il serait utile de tenter de définir les modalités pratiques de cette coopération entre les deux organisations. Par exemple, on pourrait faire référence à la manière de mieux intégrer l'Audition parlementaire annuelle conjointe aux Nations Unies à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Cela n'aurait aucune incidence financière pour les Nations Unies, mais clarifierait la manière dont l'ordre du jour de cet événement conjoint ONU-UIP est défini, afin d'en maximiser le soutien et la contribution aux Nations Unies. L'Audition devrait servir de caisse de résonance à l'Assemblée générale pour certaines questions essentielles qu'elle traite. Les conclusions de l'Audition apporteraient donc une contribution de type consultatif aux travaux de l'Assemblée générale, tout en étant soumises pour examen et mesures à prendre aux parlements au plan national.

Nous nous sommes adressés au bureau du Président de l'Assemblée générale à ce sujet, et nous pensons qu'il serait aussi utile de reconnaître ces évolutions récentes dans le projet de document sur le renforcement de l'Assemblée générale.

Pour conclure, je voudrais signaler qu'une première réunion du Comité consultatif de la nouvelle Commission parlementaire mondiale consacrée aux affaires de l'ONU est prévue à Genève, au milieu du mois de juillet. La revitalisation de l'Assemblée générale sera un des points de l'ordre du jour, et nous vous informerons sans faute des résultats de ces délibérations préliminaires. En attendant, tout avis, proposition ou demande de votre part seraient, j'en suis sûr, tout à fait bienvenus.

Je vous remercie de votre attention.